

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 31 mai. — Le *Times* contient quelques dispositions de la nouvelle charte de la banque d'Angleterre :

1° Une nouvelle charte sera octroyée pour trois ans, après l'expiration de celle qui existe actuellement.

2° L'ancien monopole continuera, quant à ce qui regarde le nombre des associés des banques particulières, qui n'excédera pas six, et les compagnies pour les actions de la banque qui peuvent être formées dans le rayon de 65 milles de Londres.

3° Les notes de la banque d'Angleterre seront déclarées moyens légaux à quelque montant que ce soit pour faire des affaires de banque dans le pays, et on ne pourra demander en échange pour celle-ci que de l'or, tant à la banque d'Angleterre, qu'à divers différens établissemens qui en dépendent dans le pays.

4° Une partie de la dette du gouvernement envers la banque, montant à 3,500,000 liv. sera payée.

5° Le paiement des dividendes et le ménagement des relations existantes, entre la banque et le gouvernement, continueront, mais une déduction de 100,000 livres sera faite sur la rénumération qui lui est actuellement assignée à cette fin.

6° Les banquiers du pays pourront émettre des billets de change de 20 et même de 10 livres ; jusqu'à présent, ils n'avaient pu en émettre de moins de 50.

7° Il ne sera pas fixé d'intérêt pour les billets de change, qui n'ont pas un cours plus long que de 3 mois.

8° Chaque semaine, il sera donné communication au gouvernement de l'état des émissions de la banque, de la quantité d'or ou d'argent en barre, etc., qui sera publié dans la *Gazette*, aussi souvent que le gouvernement le trouvera bon.

— M. Duncan Browne, grand propriétaire d'estates, vient de se donner la mort en s'ouvrant une veine du coude et la laissant saigner à exsiccation. Le chagrin que lui causaient les mesures projetées pour l'affranchissement de ses nègres, paraît être la cause de cette résolution désespérée.

— Le *Courier* fait remarquer que le plus grand nombre des pétitionnaires pour l'abolition de l'esclavage sont des femmes.

## FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> juin. — Le *Moniteur* annonce ce matin que l'on va mettre en liberté les prisonniers hollandais et lever l'embargo.

On annonce en effet que le gouvernement, ayant reçu avant-hier la ratification du roi de Hollande à la convention du 21 mai, a envoyé aussitôt l'ordre de mettre les Hollandais en liberté ; et le télégraphe a dû porter dans tous les ports de mer l'ordre de lever l'embargo.

— M. le docteur Bowring, chargé par le gouvernement anglais de préparer les bases d'un grand traité commercial entre la France et l'Angleterre, est arrivé hier à Paris.

M. Bowring a eu déjà une longue conférence avec M. Thiers. Ils ont travaillé pendant fort longtemps sur les documens que l'agent anglais a rapporté de Bordeaux, du Havre et de Nantes. On ne croit pas qu'il se rende dans les ports du midi de France, comme il en avait l'intention. On dit même qu'il doit repartir la semaine prochaine pour Londres.

— M. le ministre de l'instruction publique vient de faire accorder la croix de la légion-d'honneur à M. Bompland.

— M. Surlin de Chokier, qui fut régent de la Belgique, est attendu à Paris.

— Toutes les nouvelles des départemens annoncent une récolte magnifique, peu de contrées ont encore souffert de la sécheresse. Les pays vignobles donnent les plus belles espérances.

— La *Gazette piémontaise* donne quelques détails sur la conspiration de Savoie. Le but de ces conspirateurs, dit-elle, était de détruire le culte, de renverser le gouvernement et d'établir une république ; c'est du moins ce que l'on trouve dans les libelles imprimés à Marseille et à Lugano et répandus dans le pays. Des tentatives avaient été faites pour entraîner plusieurs régimens dans la révolte. A Chambéry ; où ils ne purent séduire la troupe, ils formèrent le dessein de faire sauter la poudrière, placée derrière la caserne, ce qui aurait fait périr toute la garnison de la ville ; et ce dessein avait déjà reçu un commencement d'exécution, en pratiquant un passage, découvert à temps, destiné à introduire une meche dans la poudrière. La même feuille ajoute que la première idée de la conjuration vient de l'étranger, et que probablement les conspirateurs attendaient des secours pour exécuter leurs plans.

— On lit dans la correspondance de Madrid de la *France Nouvelle* :

« Au moment de fermer ma lettre, j'apprends qu'un courrier, venant de Ciudad-Rodrigo, a apporté à la direction de la police la nouvelle que l'armée constitutionnelle était sortie de Porto, et s'était portée à dix lieues en avant. Le jour même où le courrier était parti, on entendait une forte canonnade aux environs de cette ville. »

— On répand en Allemagne le prospectus de l'établissement d'une route en fer entre Nuremberg et Furth, pour faciliter le commerce entre le Mein et le Danube. Les frais sont évalués à 132,000 florins.

— Une fille débauchée comparait dernièrement devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure (Saintes), accusée de plusieurs vols et de trois infanticides. Un jour, dans un état d'ivresse, elle raconta devant plusieurs voisins qu'elle avait eu cinq enfans, qu'elle en avait étranglé trois, que le quatrième était mort trois mois après sa naissance, et que si le cinquième vivait encore, il fallait bien qu'il eut le cou plus dur que les autres. Ces horribles révélations firent découvrir les ossemens de trois nouveau-nés. Cette femme n'a été condamnée qu'à six ans de réclusion pour vol. Les preuves du triple infanticide n'ont pu être suffisamment établies.

## SITUATION DE LA CHAMBRE.

La chambre est composée légalement de 459 députés. En tenant compte des morts et des démissions, le nombre réel est aujourd'hui de 454. Sur ce nombre, un cinquième de la chambre, 80 députés sont absens de Paris, par congé ou sans congé ; ce qui réduit la chambre à 374 membres. Mais les affaires, une indisposition, ou seulement la fatigue et le découragement éclaircissent encore les rangs. La chambre lorsqu'elle est en nombre, ne dépasse guère le chiffre de 250 membres présens. Dans les circonstances les plus décisives de la session et notamment dans l'emprunt grec, on a réuni 328 voix. Mais c'est là une rare exception, une sorte de solennité parlementaire.

L'épuisement de la chambre tient donc surtout à l'absence de 80 députés, qui rendraient soit par

leur talent, soit par leur zèle, un peu de vie aux délibérations. On peut même dire que certaines questions, telles que l'emprunt grec et l'art. 3 de la loi sur l'amortissement, aurait reçu une tout autre solution, si la chambre ne se trouvait ainsi dispersée sur les grands chemins. La plupart des absens appartiennent à l'opposition, 45 à 48 députés. Le reste vient ou ne vient pas, vient tard et se montre pressé de partir.

## NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On mande d'Oosterhout, 30 mai :

« Aussitôt qu'on apprit ici la ratification du traité préliminaire, des ordres furent donnés pour retirer les eaux des polders inondés ; ces ordres seront incessamment transmis à Bréda et à Bois le duc. »

La Haye 31 mai. — Les ratifications de la France et de l'Angleterre sont arrivées aujourd'hui par le bateau à vapeur le *Batavio* ; on s'attendait jeudi à Londres à un supplément de journal concernant la levée de *order in council*. Nous espérons que la première poste nous annoncera cette levée.

— Dans la séance des États-Généraux du 1<sup>er</sup> juin, le ministre des affaires étrangères de Hollande a donné communication du traité du 21 mai et de la ratification royale.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 JUIN.

Le roi fera l'ouverture des chambres, vendredi 7 juin à midi.

— M. le comte de Latour-Maubourg, qui était allé à Paris pour épouser Mlle. Daru, est de retour à Bruxelles avec sa jeune épouse.

— S. A. R. le duc d'Orléans n'était pas encore arrivé hier au soir, on l'attendait à chaque instant.

Le duc d'Orléans a été en Angleterre l'objet du plus vif empressement. Il a été accueilli avec enthousiasme par la population. Ce n'est plus un jeune homme intéressant seulement par la grâce et la noblesse de ses traits ; c'est un jeune guerrier qui a payé sa dette à la patrie.

Le roi d'Angleterre et toute sa cour lui ont fait la plus brillante réception. Les fêtes se succédaient. Les hommes politiques de toutes les opinions s'empressaient autour de lui. Lord Aberdeen lui-même qui, dans ses révélations sur Alger, n'avait pas ménagé la personne de Louis-Philippe, est allé visiter le jeune duc d'Orléans. Ces mœurs sont à remarquer en Angleterre. On est divisé dans le parlement ; chacun vote avec son parti ; mais hors de l'enceinte des séances, il n'y a plus que des Anglais qui s'honorent, s'estiment, se parlent et vivent comme amis, quand d'ailleurs il n'existe aucune cause personnelle d'éloignement entre les individus.

Le jeune prince ne s'est point borné à assister à des fêtes ; il a visité les établissemens publics, la marine, les manufactures ; conféré avec les hommes politiques les plus marquans, et ce voyage n'aura pas été seulement une affaire d'honneur et de plaisir, mais aussi une occasion de s'instruire et de méditer.

— M. l'auditeur militaire en campagne près la 3<sup>e</sup> division vient d'être chargé par le gouvernement de se rendre à Grammont pour y faire une enquête sur les désordres commis en cette ville par divers militaires appartenant au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, qui, d'après diverses lettres particulières adressées à plusieurs journaux se seraient portés à des excès envers les habitans de cette ville et leurs propriétés, lors de leur passage pour le camp de Castiaux.

On écrit d'Anvers, le 3 juin :

« Plusieurs navires sont en vue ; il est probable que quelques-uns des navires belges, partis d'Ostende pour notre port ; se trouvent de ce nombre.

« Plusieurs navires anglais en ce port partiront pour Londres par Flessingue, au lieu d'aller par l'onéreuse voie d'Ostende.

— On écrit d'Ostende, le 2 juin :

Le bateau à vapeur *Earl of Liverpool*, capitaine Lomax, est arrivé à Ostende, la nuit dernière, avec 109 passagers et 3 voitures.

Le duc d'Orléans s'est embarqué hier à 9 1/2 heures du matin, à Douvres, pour retourner en France.

Un courrier français, expédié par le prince de Talleyrand, est arrivé la nuit dernière par la malle anglaise, et est parti en toute hâte pour Bruxelles avec des dépêches.

La galiote belge, qui porte le nom de l'*Antonius* capitaine Laudje, et qui avait effectivement fait route vers l'embouchure de l'Escaut, est entrée cette nuit à Ostende.

— On lit dans le *Journal de Luxembourg* :

« Le 28 mai dernier, les employés des douanes belges, prisonniers au fort Bourbon, ont été remis en liberté. Ils ont été conduits, sous escorte militaire, jusqu'à la limite du rayon, sur la route d'Arlon. »

— On lit dans un journal :

« Le temps vraiment extraordinaire que nous avons depuis le commencement de mai, étend partout son influence. En France, en Allemagne, en Angleterre, comme ici, on a commencé par se réjouir des chaleurs prématurées, qui développant la végétation avec rapidité, ont fait naître partout l'espérance d'abondantes récoltes, mais on commence maintenant à craindre les effets de la sécheresse, si elle se prolongeait. — Nous pouvons dire cependant, que nous devons en Belgique, moins qu'en aucun autre pays peut-être, nous effrayer de ces chaleurs ; et maintenant encore en ouvrant la terre à quelques pouces, on trouve l'humidité nécessaire à la végétation. »

— Une partie de la riche aristocratie anglaise se propose de chercher cet été son amusement sur le continent. Le marquis de Waterfort s'est fait arranger un yacht pour visiter à son aise l'Égypte. Lord Durham a acheté un cutter pour faire le trajet en Belgique, et voir le roi Léopold.

— Une lettre de Spire, en date du 29 mai, rapporte ce qui suit des troubles qui ont éclaté le 27, jour anniversaire de la fête de Hambach, dans les environs de Neustadt.

Nous apprenons avec douleur que des scènes terribles ont eu lieu à Neustadt. Une foule innombrable d'habitans pacifiques et désarmés a été attaquée et blessée par les militaires à coups de fusil, de sabre et de baïonnette. L'adjoint même de Neustadt, dans son costume de fonctionnaire devant la maison communale, a été grièvement blessé par les soldats.

28 au soir. — Les troupes envoyées d'ici à Neustadt étaient déjà de retour. C'étaient les fonctionnaires de l'ordre judiciaire de Frankenthal et une partie de la garnison de Landau, ainsi que les troupes d'ici et le bataillon du quinzième régiment d'infanterie, arrivé récemment dans le cercle du Rhin ; en tout deux bataillons d'infanterie, un escadron de cheval-légers et quatre canons.

Le gouvernement royal du cercle du Rhin, chambre de l'intérieur, avait rendu le 14 mai à Spire une proclamation longue et sévère contre des assemblées qui pourraient encore se former dans ce cercle.

— Le grand jurisconsulte, le véritable fondateur du droit criminel en Bavière, le président Anselme de Furbach vient de mourir. Il se proposait de se rendre pour sa santé aux bains de Swalbach, lorsqu'en passant par Francfort, sa ville natale, l'inexorable mort est venue l'enlever à l'Allemagne, au monde savant et à l'humanité ; la douceur de ses mœurs lui avait, autant que son talent distingué, gagné tous les cœurs.

— Les journaux hollandais, nous apprennent que l'armée hollandaise va subir une diminution temporaire. On accordera dans tous les régimens un grand nombre de congés illimités. (Ind.)

— On lit dans l'*Aspic*, nouveau journal de Bruxelles semi-politique et semi-littéraire, les lignes suivantes :

« La connaissance officielle du texte de la convention du 21 mai dernier, a porté d'heureux fruits. Les armateurs hollandais, dans une pleine sécurité se disposent à de nouvelles courses et l'ouverture de l'Escaut va encombrer d'arrivages les bassins d'Anvers.

« Les étrangers qui avaient suspendus leurs commandes ordinaires chez les marchands de Bruxelles, recommencent leurs achats. Le commerce de broderies surtout, nul depuis deux ans, a repris la plus grande extension.

« Espérons dans nos vœux de bien général et pour la prospérité de la Belgique, que le traité définitif ne se fera pas attendre, grâce à la médiation de deux puissances amies. »

— On écrit de Constantinople, en date du 10 mai :

« Le bruit se répand que le sultan, d'après les conseils du divan, se montre disposé à céder à Ibrahim non-seulement le district d'Adana, mais encore à lui accorder l'investiture de tout le district du Taurus. On dit que cette concession nouvelle est vivement combattue par le comte Orloff qui exige que l'on s'en tienne aux stipulations faites à Alexandrie par le général Murawieff au nom du sultan, et qui constituaient la base des conditions auxquelles la Russie a consenti à intervenir dans les démêlés d'Ibrahim et de Mahmoud. M. Pozzo di Borgo doit avoir fait une communication dans ce sens au cabinet des Tuileries qui n'avait rien trouvé à y redire. On attend des détails ultérieurs sur l'accueil fait à l'importante protestation du comte Orloff.

— Vendredi dernier, la foudre est tombée sur une route en fer à Newcastle en Angleterre. On prétend qu'elle suivit quelque temps les ornieres en métal ; elle renversa deux voyageurs et tua un ouvrier qui travaillait sur le bord de la route. Le corps de cet homme fut horriblement lacéré ; ses vêtements étaient comme broyés. Tous les boutons étaient arrachés, et les clous de ses souliers avaient disparu.

— M. de Bériot vient de se faire entendre à Londres, et son talent y a excité une admiration générale. Voici dans quels termes en parle le journal le *Times* :

« Décrire les sentimens que de Bériot a fait naître dans son *solo*, c'est au-dessus de nos forces. La pureté du son, la justesse de ses intonations, la beauté de son *staccato*, l'élasticité et l'expression de son *legato*, la clarté de son exécution et de ses trilles ; toutes ces qualités se combinent chez lui pour en former un musicien qui, à notre avis, est le plus parfait que nous ayons jamais entendu sur le violon.

« La musique qu'il a exécutée était aussi d'une composition élevée, et il y a introduit quelques traits du style à la Paganini, non pas comme des qualités abstraites et pour montrer de simples tours de force comme ceux dont nos imitateurs imbeciles du *signore* ont régalé récemment le public, mais intercalés avec goût dans l'original, et dont l'effet est aussi sublime qu'extraordinaire. Les doubles et triples accords qui surviennent dans toutes les compositions de de Bériot et l'application qu'il en fait à plusieurs passages de syncopes ont produit le plus puissant effet dans le concerto en *si mineur*.

« En effet toute l'exécution de l'*allegro*, de l'*adagio* et du *rondo* était un tableau rempli de tout ce que l'expérience et le goût ont de plus beau, et a fait le plus vif plaisir. Nous prions tous les véritables amateurs de l'art qui ont, comme le disait le vénérable Chérubini, l'âme sensible pour la musique, de profiter de la première occasion pour juger ce grand violon et en juger par eux-mêmes. Les applaudissemens de l'orchestre ont été étourdissans pendant plusieurs minutes après que ceux de l'auditoire avaient cessé. Ne serait-il pas désirable de l'engager pour un second concert avant que la saison ne finisse ? »

Le système énergique vient de faire une de ses découvertes habituelles ; c'est que le traité provisoire ne nous concède point des avantages définitifs. C'est bien là encore un de ces coups de massue dont les hercules de la guerre ont coutume de frapper ce malheureux système diplomatique qui s'en porte d mieux en mieux. Mais en bonne conscience d'homme raisonnable est-ce sous un rapport aussi puéril qu'il convient d'envisager la nouvelle convention ?

Certainement du provisoire n'est point du définitif, mais ce provisoire est la garantie d'une adoption définitive des 24 articles.

Depuis la démonstration faite par notre diplomatie de l'éloignement obstiné de la Hollande pour les 24 articles, deux rôles se sont nettement dessinés dans la conférence. La France et l'Angleterre se sont chargées de la coercition ; les trois autres puissances ont regardé faire, ont boudé sans empêcher. Ce à quoi on n'a pas fait attention, c'est que nos deux alliés se sont à dater de cette époque et jusqu'à ce moment, attribué une action exclusive et souveraine dans le développement du système coercitif. Depuis lors les trois autres puissances se sont annihilées : nos alliés seuls agissent dans une sphère libre et spontanée et n'admettent personne en partage de leur volonté. Seuls, ils ont opéré la libération du sol belge ; seuls ils ont exécuté l'embargo, comme mesure supplémentaire de la prise de la citadelle ; seuls, aujourd'hui, ils stipulent des arrangements préliminaires avec notre rivale. Les autres puissances ont abdiqués tout-à-fait.

Voilà sous l'influence de quelle situation politique le roi de Hollande s'engage pour la première fois à des négociations bien déterminées. La logique des événemens dit que le roi de Hollande veut en finir.

Si les négociations étaient rompues, il retomberait dans la position intenable contre laquelle il a cherché un refuge dans la convention actuelle. Son peuple ne peut pas soutenir l'épuisement chronique de l'embargo : une nation de marins ne peut pas vivre hors de l'eau : elle meurt sur le rivage. L'épreuve a été faite, elle a été décisive. L'opposition a éclaté en Hollande contre le système de suicide national et il ne pouvait arriver autre chose. Fermer les ports d'Amsterdam et de Rotterdam, c'est comme si l'on fermait les ateliers de Manchester ; c'est un cas de mort. La Hollande à peine réfugiée hors d'une position mortelle, va-t-elle s'y rejeter encore ? et avec quel espoir de succès, ses amis regardant avec l'inertie de l'impuissance la saisie judiciaire dont elle est l'objet. Ils ont déclaré qu'ils l'abandonnent à ceux qui se sont chargés de l'exécution du traité.

Or, pour le roi de Hollande, retomber dans la situation antérieure à la convention ou vouloir traîner les négociations en longueur, nous paraît synonyme. Il a trop de sens pour se rejeter dans des arguties diplomatiques qui ont été déjà toutes jouées avant les événemens de décembre. On ne se représente point au bal avec un masque qui a été reconnu. L'ancien résultat de ces manœuvres lui prédit quel serait aujourd'hui encore leur récompense et cependant alors les puissances exécutrices ne s'étaient pas déliées comme aujourd'hui des entraves des puissances intercédantes.

Si le mal qu'il se ferait l'engage à traiter, le mal qu'il nous ferait l'engage-t-il à ne pas traiter ? Non, car, tant que dureront les négociations, nous jouirons de tous les avantages de la convention provisoire, à savoir la liberté de l'Escaut, de la Meuse, et le non payement de la dette. Ainsi l'intention bien formelle de traiter qui anime le roi de Hollande ressort évidemment de son danger et de nos avantages dans le *statu quo*, de l'abandon de ses amis et de l'action exclusive de nos alliés.

Quant à la reconnaissance de notre roi, la correspondance du cabinet de La Haye avec le comte Orloff prouve que les puissances la veulent et que le roi de Hollande lui-même s'offrait à l'acceptation sous la condition de modifications matérielles au traité des 24 articles. Elle est un fait européen qu'on ne peut pas méconnaître.

Les principes absolus capitulent après bien des formalités : ils ne se réservent que les honneurs militaires. La légitimité est une grande dame qui veut bien succomber ; mais avec des façons.

Nous avons reproduit hier un article du *Mercur*, qui répond victorieusement à toutes les déclamations sur la situation matérielle du pays. La vente va au mieux, dit la feuille commerciale, toutes les fabriques, tous les ateliers sont en pleine activité, et les ouvriers manquent partout.

Un autre journal, *l'Union*, porte ce qui suit : On nous écrit de St-Nicolas : « Depuis quelque temps, nous voyons s'élever ici et dans les environs plusieurs nouvelles fabriques. Les fabricans ont de la peine à suffire aux commandes. Les métiers manquent de bras et le salaire des ouvriers a été augmenté en conséquence. »

Nous lisons aujourd'hui dans le *Phare d'Anvers* : L'administration du *Mont de Piété* vient d'inviter la régence d'Anvers de prendre, à un intérêt très-modique une somme de 20,000 fr. dont elle a plus d'emploi depuis que la classe ouvrière n'a plus besoin de recourir à cette institution pour se procurer de l'argent; les gages ont été retirés surtout depuis l'évacuation de la citadelle; on ne se rappelle aucune époque où il y en a eu moins qu'en ce moment.

#### DOCUMENTS SUR LES TROUBLES D'ANVERS, Suite Anvers, le 22 mai 1833.

*A. M. le général de brigade, commandant supérieur de la place.*

Mon général, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'étant prévenu hier pendant la journée, que des rassemblemens devaient avoir lieu pour assaillir une maison à l'extrémité de la place de Meir, appartenant à M. Roelands, négociant et reconnue pour être le réceptacle d'un nombre considérable de personnes contraires au gouvernement, j'ai, sur le réquisitoire de M. le procureur du roi en date du 20, de mettre une demi-compagnie à la disposition de l'autorité, fait mettre le 21 au matin de piquet à la grande-garde, cette demi-compagnie.

Vers huit heures du soir, M. le procureur du roi m'a remis un second réquisitoire en vertu de l'art. 25 du code d'instruction criminelle, pour faire dissiper les attroupemens par la force armée. J'y envoyai le capitaine Bastide avec une partie du piquet susdit et me rendis moi-même sur les lieux; dans ce rassemblement, j'ai vu le peuple, qui, sans aucune arme, criait contre cette société, dont font partie les rédacteurs de journaux qui ont l'habitude de remplir leurs feuilles de déclamations infâmes contre notre roi et son gouvernement. Au moment où je suis arrivé, l'exaspération populaire était tellement montée que plusieurs individus accusaient les commissaires de police de soutenir et protéger les orangistes; l'un d'eux, le sieur Deduve, qu'on accusait hautement d'être encore en correspondance avec le directeur de la police hollandaise *Kleynkhamer*, dont il paraît avoir été un des affidés, était maltraité et s'était réfugié entre les chevaux des gendarmes auxquels il paraît qu'il avait ordonné de marcher et charger sur le peuple. J'ai retiré cet homme de leurs mains, et comme la foule était sur le point de lapider les six gendarmes, j'ai engagé les commissaires de police à les renvoyer à leur caserne, ce qu'ils ont fait de suite.

M. l'échevin Janssens, délégué par la régence, étant arrivé devant l'issue de la maison Roelands, dans la rue des Alexiens, où vous étiez, nous avons engagé ainsi que les commissaires de police qui l'accompagnaient à faire évacuer cette maison, la multitude continuant à vouloir y entrer violemment, ce qui serait arrivé infailliblement sans la déférence qu'elle a eue pour vous. Cependant les deux bataillons de la garde civique du quartier, auxquels dès le soir j'avais fait prendre les armes dans la cour du quartier des Minimes, voisin de la maison Roelands et que je fis sortir au moment même où M. l'échevin Janssens en fit la réquisition, en ayant imposé aux turbulens, ces derniers se sont dispersés peu à peu et à minuit tout était rentré dans l'ordre.

Comme il paraît qu'il pourrait y avoir encore quelques troubles aujourd'hui, j'ai commandé un piquet pour ce soir sur la Grande Place et considéré toutes les troupes au quartier et j'ai engagé M. l'échevin Janssens à faire une visite légale de la maison, que les bruits publics dénoncent comme renfermant des armes et j'espère que la

régence, qui seul a le droit de l'ordonner, fera ce qui est en son pouvoir pour empêcher de nouveaux désordres.

Le commandant de la place, signé *Guereux*.

Anvers, 22 mai 1833.

*A. M. le général Buzon, commandant supérieur à Anvers.*

M. le général, d'après le rapport que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous rendre compte que hier, vers sept heures du soir, le peuple s'est porté sur la place de Meir, à la maison appartenant à M. Roelands, louée à une société prenant le titre de *Loyauté*, et composée de personnes réputées pour les premiers orangistes de la ville; l'installation en était fixée au même soir, il devait y avoir un banquet à la suite duquel on devait brûler le buste de notre souverain et celui du roi des Français. Dans le courant de la journée on avait vu transporter des décors couleur d'orange, etc.; malgré l'effervescence qui régnait dans la rue, deux membres de la société, MM. Van Gheeland frères, sont allés sonner à la porte du local de la société; la populace les a hués et maltraités, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à les soustraire à la fureur populaire.

M. le procureur du roi m'ayant requis le 20 de mettre six gendarmes à cheval à la disposition de la police en cas d'émeute pour le 21 à neuf heures du soir, ils se sont rendus sur les lieux sous le commandement du brigadier Herwegh, mais n'ayant pu parvenir à dissiper les attroupemens, et le commandant de la place voyant qu'ils courraient des risques personnels, ils se sont retirés sur l'ordre de cet officier supérieur.

J'oubliais d'ajouter qu'on était venu à sept heures du soir chercher les gendarmes requis par le procureur du roi, mais comme ce fonctionnaire ne les avait demandés que pour les neuf heures du soir, ainsi qu'il conste de son réquisitoire, j'avais envoyé manœuvrer la troupe sur le glacis du rempart pour l'arrivée de M. le colonel inspecteur qu'on attendait à chaque instant.

Il est à présumer, mon général, que ces excès se reproduiraient ce soir, si on ne prend des mesures contre cette société, qui a une arrogance démesurée et cherche par tous les moyens à troubler l'ordre et susciter l'anarchie.

Le capitaine commandant la gendarmerie nationale de la province d'Anvers,  
Signé de *Rudder*, cap.

Anvers, le 22 mai 1833.

*A. M. le général Buzon, commandant la 7<sup>e</sup> division, à Anvers.*

Mon général, j'ai l'honneur de vous donner connaissance que hier, vers les neuf heures du soir, ayant appris par le bruit public qu'il y avait un rassemblement assez nombreux sur la place de Meir, je m'y rendis pour voir ce qui s'y passait. Arrivé à la hauteur du bureau des postes aux lettres, une foule de monde se précipitant les uns sur les autres, s'enfuyait devant plusieurs gendarmes à cheval, chargeant au trot. Je m'élançai au-devant d'eux, en leur criant de s'arrêter, ce qu'ils firent.

Leur ayant demandé qui leur avait donné l'ordre de charger, le brigadier me désigna le commissaire de police Deduve. Je m'approchai de lui en lui observant qu'il était inconvenant de faire charger la gendarmerie contre des gens inoffensifs, que c'était aggraver les esprits plutôt que les calmer; que s'il voulait faire retirer le monde, il n'avait qu'à faire avancer un peloton d'infanterie, qu'il y en avait suffisamment pour faire évacuer la place.

Je fus un peu plus loin pour m'approcher du local devant lequel je voyais le plus de monde rassemblé, mais entendant derrière moi un grand bruit, je retournai sur mes pas et vis M. le commissaire de police Deduve aux prises avec plusieurs individus qui le maltraitaient, je m'en approchai et l'arrachai de leurs mains; différentes voix me crièrent alors : « Laissez-nous faire, major, c'est un orangiste, un ami de *Kleynkhamer*, nous voulons l'assommer. » Je m'adressai au peuple rassemblé et obtins qu'il respecterait la protection que j'accordais à M. Deduve. Je lui proposai alors de le conduire à la maison de ville, ce qu'il accepta. Ayant fait quelques pas, des hommes s'avancèrent pour lui arracher son écharpe, je leur représentai qu'il était indigne que des belges voulussent arracher à un fonctionnaire les couleurs nationales; la multitude répondit qu'on lui laisserait son écharpe et les cris de *vive le roi, vive les Belges! mort aux orangistes!* se firent entendre à différentes reprises.

Arrivé vis-à-vis du palais, un coup de bâton fut porté sur le chapeau de M. Deduve; je tirai mon sabre et prévins que le premier qui porterait un coup à l'homme que j'avais pris sous ma protection, je lui passerais au travers du corps. Dans ce moment la foule s'étant resserrée je fus éloigné du commissaire Deduve par la presse du monde et voyant que beaucoup de personnes entraient dans la rue vis-à-vis le palais, j'y entrai aussi croyant que M. Deduve avait pris ce chemin, lorsqu'un monsieur très-bien vêtu accourut après moi, me disant : « Venez vite, major, on il sera assommé, il est devant le café de l'Ent-

pereur. » J'arrivai heureusement avant qu'on ne lui eût fait aucun mal, je le pris de nouveau sous le bras et continuai mon chemin, toujours accompagné d'au moins 2,000 personnes aux cris mille fois répétés de *vive le roi! vivent les Belges!*

Arrivé dans une petite rue sous la Tour de la cathédrale, des cris de mort se firent entendre. C'est un orangiste, il est en correspondance avec les Hollandais, c'est un ami de *Kleynkhamer*, il faut qu'il meure ici, étaient les cris proférés par la multitude. Ne pouvant plus avancer; je m'adressai de nouveau au peuple et parvins à le calmer.

J'arrivai heureusement à la maison de ville, où je remis M. le commissaire entre les mains du capitaine commandant la grande garde.

Ce qui paraît surtout avoir exaspéré le peuple contre M. Deduve, c'est qu'il avait dit, comme on me l'a assuré depuis, en s'adressant aux gendarmes : « Chargez et dispersez cette canaille. » Que le bruit général est parmi le peuple qu'il est en correspondance encore maintenant, avec l'ancien directeur de la police à Anvers *Kleynkhamer*, près duquel il a été employé et que ce même directeur lui a fait depuis peu, cadeau de son mobilier qui était resté ici.

Je revins de suite à la maison menacée, où vous m'avez donné l'ordre, mon général, de prendre le commandement des troupes qui se trouvaient réunies, et de me mettre sous les ordres de M. l'échevin délégué par la régence.

Je restai avec M. l'échevin Janssens jusques vers minuit, que tout le monde étant retiré, et d'accord avec M. l'échevin, je renvoyai les troupes, ne laissant qu'un détachement pour garder les portes d'entrée du local de la société dite la *Loyauté*.

J'entrai après et vers minuit et demi au café du Palais et vis-à-vis du palais, où je restai environ une heure pour m'assurer que tout était tranquille. Ne voyant plus aucun mouvement sur la place, je retournai chez moi, lorsque passant vis-à-vis la rue dans laquelle se trouve la maison du sieur Delrue, imprimeur du *Journal du Commerce d'Anvers*, j'entendis du bruit; m'approchant, je vis huit à dix hommes occupés à briser des meubles qu'ils jetaient par une croisée du rez-de-chaussée de la maison Delrue. Je retournai sur mes pas, je rencontrais en chemin le lieutenant Bousart, du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, auquel j'ordonnai de courir de suite à la caserne située au bout de la Place de Meir et de revenir avec un détachement de troupes; quand j'arrivai avec ce détachement tout avait cessé et les hommes s'étaient enfuis. Je commandai que de nombreuses patrouilles circulassent dans ces environs pour empêcher tous nouveaux désordres; je n'ai vu sur les lieux où cette scène s'est passée aucun agent ou commissaire de police.

Le major à l'état-major de la 7<sup>e</sup> division, le chev. DE L'EAU

#### VARIÉTÉS. — DUELS EN ANGLETERRE.

La fureur de se battre en duel était portée au dernier excès sous les règnes de Jacques I<sup>er</sup>, de Charles I<sup>er</sup> et de Charles II. Du temps de Charles II, les seconds se battaient aussi bien que les parties principales; et comme on les choisissait pour leur courage et pour leur adresse, il en résultait que l'issue du combat leur était souvent fatale. Lord Howard de Carlisle donna, sous le règne de Charles II, une grande fête à Spring-Gardens, près du village de Charing. La fête avait pour but d'entamer une intrigue entre lord Howard et la prodigue duchesse de Shrewsbury; mais les joyeux et séduisant Sidney s'empara de la duchesse. L'époux d'Howard, et tourna la fête en ridicule. Le lendemain, sa seigneurie envoya un cartel à Sidney, qui prit pour second un spadassin élevé, emporté et adroit, nommé Dilou. Le choix d'Howard tomba sur un jeune homme nommé Rawlings, qui venait d'hériter d'un bien de 10,000 liv. sterling de rente. Sidney fut blessé en deux ou trois endroits, tandis que son second fut percé au cœur et laissé mort sur le champ de bataille.

Le duc de Shrewsbury entra dans une telle fureur, qu'il défia en duel l'infâme Buckingham, pour lui rendre raison des intrigues qu'il méditait avec sa femme. La duchesse, déguisée en page, accompagna Buckingham sur le terrain, et tint son cheval pendant qu'il se battait et tuait son mari. Le roi dissolu, malgré toutes les remontrances de la reine, reçut Buckingham à bras ouverts, après cette action féroce.

Il y a environ trente ans, il existait à Charleston, dans la Caroline du Sud, une société de duel, où chaque membre prenait rang en raison du nombre d'individus qu'il avait tués ou blessés. Les président et vice-président en avaient expédié un grand nombre. Il arriva qu'un vieux capitaine de navire anglais, usé par les fatigues, vint à Charleston pour prendre des renseignemens sur des possessions qui lui étaient dévolues par suite de son mariage avec une dame de Charleston. Etant dans un café, il se prit de conversation avec un citoyen de la ville, et revela convenablement les insultes que ce dernier prodigua à l'Angleterre. Le vieux marin fut appelé en champ clos. Dès que l'affaire fut ébruitée, des personnes s'empressèrent de prévenir l'étranger que son antagoniste était un duelliste de profession, un tueur d'hommes, enfin le président de la société; et l'on ajouta que ce club et les membres qui le composaient, quoique les plus riches de la ville, étaient tellement méprisés, qu'il n'y aurait point de déshonneur à ne point répondre au défi.

Le capitaine répondit qu'il ne craignait personne les armes à la main, qu'il avait accepté la partie et qu'il la jouerait. La rencontre eut lieu, et au premier coup de feu le capitaine blessa mortellement son antagoniste. Celui-ci, poussé par la crainte et les remords, demanda les secours de la religion et des prêtres, et ayant appelé les membres de la société à son lit de mort, leur reprocha l'atrocité de leur conduite, et exigea, comme dernière prière, la dissolution du club. C'est ainsi que la mort d'un scélérat anéantit une institution que les mœurs ou la civilisation du pays n'avaient pu détruire.

Dans la Virginie, un M. Powell, cité pour son goût à se battre en duel, vint trouver et insulta, de propos délibéré, un Anglais qui avait dit que les Virginiens n'étaient d'aucun

secours à l'union américaine, parce qu'une moitié des habitants de la Virginie était nécessaire pour maintenir l'autre moitié tranquille.

Les journaux épousèrent la querelle, comme point national, et provoquèrent la réparation, sans que les magistrats eussent assez de pudeur d'intégrité ou d'esprit public pour s'y opposer. C'est pourquoi l'Anglais prit un Américain pour son second, se conforma à l'usage, et se trouva en présence de son adversaire entouré de plusieurs milliers de témoins. M. Powel fut tué du premier coup; l'Anglais ne reçut pas une égratignure.

En 1765, un fameux duel eut lieu entre le père de lord Byron et un célèbre duelliste nommé Chaworth.

La querelle s'éleva à un dîner de club, à propos de gibier. Chaworth était un grand conservateur de gibier, et lord Byron s'échauffa sur la cruauté et l'impopularité des lois sur le gibier. Ils convinrent de se battre dans une pièce adjacente, à la lueur d'une seule chandelle. Lord Byron entra le premier, et comme Chaworth fermait la porte, il tourna la tête et vit l'épée de lord Byron à moitié dégainée; il tira aussitôt la sienne, et faisant une attaque à lord Byron, il lui passa son épée dans la veste, croyant la lui avoir passée à travers le corps; lord Byron retraits, et, ripostant à Chaworth, il le perça de part en part. Chaworth était l'agresseur.

Lord Byron lut sa défense à la chambre des lords, où il fut condamné pour homicide non-prémédité; mais à cause du privilège attaché à sa pairie, il se trouva exempt de payer l'amende.

En 1796, le colonel Fitzgerald, quoique marié, enleva sa cousine, fille de lord Kingston; le colonel King, frère de la fugitive, se mesura avec le ravisseur dans Hyde-Park. Ils tirèrent six coups sans effet, et comme ils n'avaient plus de poudre, King appela Fitzgerald brigand; les champions s'ajournèrent au lendemain. Tous deux néanmoins furent mis aux arrêts; mais le colonel Fitzgerald eut l'audace de suivre la famille Kingston en Irlande, pour obtenir l'objet de son rapt de ses parents. En apprenant cette témérité, le colonel King se rendit à l'auberge où logeait Fitzgerald. Celui-ci s'étant enfermé, refusa d'admettre le colonel King, qui, après avoir brisé la porte, se saisit d'une boîte de pistolets, en prit un, et présenta l'autre à M. Fitzgerald. Les champions s'étaient saisis l'un et l'autre, et luttèrent vigoureusement lorsque lord Kingston entra dans la chambre, et voyant d'après la position des combattants, que son fils allait succomber, tua d'un coup de pistolet Fitzgerald.

En 1803, un duel très-singulier eut lieu dans Hyde-Park entre un lieutenant de marine W. et un capitaine d'infanterie J. Celui-ci avait séduit la sœur du premier W. et paraissait frappé d'un profond sentiment de mélancolie; il insista pour que la distance ne fût que de six pieds. Ils tirèrent ainsi placés, et la balle du capitaine J. vint frapper la garde du pistolet de W. et lui enleva deux doigts de la main droite. Le lieutenant enveloppa courageusement sa main dans son mouchoir, et levant les mains au ciel il s'écria: « J'ai une main gauche qui ne m'a jamais manqué! » Les combattants reprurent leur position.

Le lieutenant W., levant encore les yeux au ciel, proféra ces paroles: « Pardonnez-moi! » Tous deux tirèrent et tombèrent en même temps. Le capitaine reçut la balle dans la tête, et mourut à l'instant; le lieutenant la reçut dans la poitrine. Il s'informa si la blessure du capitaine était mortelle, et sur l'affirmative il remercia le ciel d'avoir vécu si longtemps. Il tira ensuite de son doigt une bague de deuil, et la donnant à son second, il lui dit: « Remettez-la à ma sœur et dites-lui que ce moment est le plus heureux de ma vie! » Il avait à peine prononcé ces mots, qu'un torrent de sang s'échappa de sa blessure, et il expira.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### AVIS AUX AMATEURS DE ROSES.

LIBERT, jardinier-pépiniériste, demeurant au bout du faubourg Vivignis, prévient messieurs les amateurs que sa collection de roses augmentée de plusieurs belles et nouvelles espèces, est présentement à voir en fleurs; on peut voir de même sa belle et rare collection de plantes vivaces, arbres et arbustes de pleine terre. 404

### VENTE D'UN BEAU MOBILIER,

Pour cause de départ.

Mercrèdi, 5 juin courant, à deux heures de relevée, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en un très-beau service de dessert en porcelaine de Paris à larges filets dorés, composé de 7 douzaines d'assiettes, trois corbeilles, 4 coquilles, 2 jattes à pieds, 2 sucriers de tables, cristaux, pendules, vases, gravures, miroirs, beaux linges de table et autres, selle, brides, secrétaire, commodes, buffets, tables à jeu, de nuit et autres, chaises, fauteuils et canapés bourrés, le tout en ACAJOU; 2 encoignures en CÉRISIER; chaises en JONC; chaises de jardin, un très-bon cylindre aux linges, plusieurs poêles, une quantité d'autres MEUBLES en CHÈNE et autres OBJETS.

P.S. A la même vente, on y VENDRA un PERROQUET vert de la petite espèce. 397

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi six juin 1833, à dix heures du matin, sur la place du marché de la ville de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur D'EFFETS MOBILIERS consistant en tables, chaises, commodes, armoires, garde-robe, secrétaire, bois de lit, matelats, traversins, ustensiles de boutique, une chaudière en fer de fonte et quantité d'autres objets, le tout sera payé argent comptant. 413

## NOUVEAUX SERVICES SUR HASSELT ET SUR SPA.



L. PASQUET et comp<sup>e</sup>, on l'honneur d'informer le public, qu'à dater du 1<sup>er</sup> juin, ils font partir tous les jours de leur bureau, place Verte, n<sup>o</sup> 42, à Liège,

Une bonne DILIGENCE pour HASSELT dont les départs sont fixés comme suit:

De LIÈGE à 3 heures après-midi, de HASSELT à 5 1/2 heures du matin, partant de l'hôtel du Pelican, chez M. P. J. VANDERDUNGEN.

Pour SPA et VERVIERS tous les jours à 5 heures après-midi, et de SPA à 5 heures du matin.

Nous soussignés président et conseiller à la cour d'appel de Liège, commissaires délégués à l'effet des présentes, invitons le sieur B. Haegens, fileur de lin et coton à Tongres, ainsi que ses créanciers, à comparaître dans la salle du conseil de la première chambre de la cour, le vingt-sept juin prochain à quatre heures de relevée, pour être entendus dans leurs observations sur la nouvelle prolongation de sursis adressée au roi par ledit Haegens.

La présente convocation sera insérée dans les journaux de Liège, à trois reprises de huit jours en huit jours.

Fait à Liège, le 27 mai 1833.

Signé, DANDRIMONT, président. J. J. FRANKINET. 410

\*\* La CONTINUATION de la VENTE de LIVRES chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, qui devait avoir lieu jeudi, 6 juin, est fixée au vendredi 7, à cause de la fête. 639

( ) Mardi 25 juin 1833, à 2 heures, à l'étude du notaire ADAMS, derrière Saint-Paul, on VENDRA en hausse publique définitivement et sans remise, les RENTES suivantes aux conditions à voir chez ledit notaire.

DÉSIGNATION DES RENTES	NOMS DES DÉBITEURS.
<i>Rentes en épeautre.</i>	
245 lit. 70 dés (1 muid.)	H. Peigneux et autres de Walleffe-St-Georges,
245 lit. 70 dés (1 muid.)	H. B. Bouhon, de Liège.
<i>Rentes en argent.</i>	
36 francs 46 centimes.	J. J. Thibaut, de Fexhe-le-Haut-Clocher.
29 » 16 »	E. Vieujean, dem. aux Fontaines.
24 » 31 »	J. J. Bourguignon, de Hanefte.
24 » 31 »	M. Bellin et autre de Flémalle-Haute.
21 » 33 »	Léopold de Villenfagne de Sorinne
13 » 36 »	H. Raskin et autre de Serexhe-Heuseux.
9 » 41 »	Gaspar Grise, de Hocheporte.
24 » 31 »	M. Lacroix d'Aubin-Neufchâteau.
6 » 07 »	G. B. Smets, de Fouron-le-Comte.
9 » 72 »	T. Beaujean, du Thier-à-Liège
48 » 23 »	Joseph Drouven, de Warsage.
21 » 27 »	Pierre Stephany, de Warsage.
14 » 89 »	J. A. Gerardy, de Liège.
9 » 72 »	J. Simon, de Flémalle-Haute.
9 » 72 »	M. C. Heyns, d'Ottegroven.
9 » 72 »	G. Dieteren et autres, de Schinnen.

### EN VERTU DE JUGEMENT.

Il sera procédé le 17 juin 1833, deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, à ce commis, à la vente aux enchères publiques, d'une MAISON très-vaste n<sup>o</sup> 631, avec porte cochère, cour et verger, située à Liège, rue Mont St-Martin, en lieu dit sur Trihay; le cahier de charges, pour parvenir à cette vente, est déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire.

( ) A VENDRE de gré-à-gré, la belle propriété de Hauregard, consistant en un CHATEAU, trois fermes, bois, carrière, etc., située en la commune de Reid, entre Verviers et Spa, province de Liège. La situation est très agréable et l'accès facile. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège.

Beau QUARTIER à LOUER à des personnes sans enfants, composé de sept pièces, plus cuisine, lavoir avec pompes, cave et grenier, rue St-Étienne, n<sup>o</sup> 652. 409

A VENDRE, à RENDRE, on à LOUER de suite une belle et spacieuse MAISON toute neuve, sise au commencement du faubourg St-Gilles, avec porte cochère, beau salon, salle à manger, quantité de belles places, grands greniers, caves, beau jardin et en général pourvue de toutes les commodités qui peuvent en rendre le séjour agréable.

De même à VENDRE ou à LOUER une jolie petite MAISON bâtie toute neuve, sise vers le milieu du même faubourg, avec deux places par terre, quatre en haut, cave, grenier, pompe, etc., enfin, tout au commencement du faubourg, à LOUER cinq petites MAISONS avec, chacune, quatre places habitables, cave, grenier, pompe et généralement pourvue de toutes les commodités nécessaires; toutes cinq situées sur le derrière et ayant sortie sur la ruelle dite Beniquenne. S'adresser pour le tout à G. DELHAXHE, maître maçon et entrepreneur, même faubourg, n<sup>o</sup> 203. 408

A VENDRE, quai de la Sauvenière, n<sup>o</sup> 32, 4 STATUES en fonte de fer, représentant les quatre saisons, pesant chacune au-delà de 200 kilogrammes. 409

On demande un REMPLACANT pour la milice. S'adresser à M. Laurent COLLARD, négociant à Villers-l'Évêque, près Liège. 408

APPARTEMENT garni ou non à LOUER, avec la jouissance d'un beau jardin. S'adresser rue derrière St-Jacques n<sup>o</sup> 493. Au même n<sup>o</sup> il y a à VENDRE une DEMI-FORTUNE, ayant peu roulé. 268

Une VOITURE presque neuve et une JUMENT âgée de 7 ans, propre à la selle et à la voiture, sont à VENDRE, au n<sup>o</sup> 493, derrière St-Jacques. 963

A LOUER un QUARTIER composé de cinq places, outre la cave, situé rue Tête de Bœuf, n<sup>o</sup> 668 bis, et ayant vue sur le quai de la Sauvenière.

A LOUER en tout ou en partie, une MAISON restaurée à neuf, ayant deux entrées et un grand jardin, située aux Basseswez, n<sup>o</sup> 147, faubourg d'Amersœur. S'adresser Outre-Meuse rue Huits-en-Sock, n<sup>o</sup> 1138, où on vient de recevoir une grande partie de PERLES à tricoter de toute nuance.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

## COMMERCE.

Bourse de Paris du 1<sup>er</sup> juin. — Rentes, 5 p. 100, 103 60 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 79 75 — Actions de la banque, 1802 50. — Certificat Falcomnet, 94 65 — Emprunt royal d'Espagne, 90 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 0/0 — Empr. romain, 90 3/4. — Empr. belge, 92 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 1<sup>er</sup> juin. — Dette active, 48 1/2 00. — Ditto, 88 5/8. — Ditto différée, 0 0/00. — Bill de change, 22 3/4 00. — Oblig. du Syndicat, 83 3/4 00. — Ditto, 70 0/0. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rente française, 80 3/8. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 99 0/0 0/0. — Ditto de 1828, 100 0/0 0/0. — Inscript. russes, 66 1/2. — Empr. russe 1831, 90 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp. 70 1/2 00. — Ditto 46 1/2 0/0 — Dette diff. d'Esp., 14 1/2 00. — Obl. mét. Autriche, 92 3/8. — Ditto chez Gollals, 00 00 — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 69 1/2. — Cortès, 00 0/0 00. — Ditto Grec, 00 0/0.

### Bourse d'Anvers, du 3 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/4 0/0 av.		
Londres.	12 20	12 15	
Paris.	47 3/16	A 46 15/16	A 46 13/16 A
Francfort.	35 15/16	A 35 13/16	A 35 5/8 A
Hambourg.	35 3/8	35 1/4	35 1/8

Escompte 4 0/0 1/2.

### Effets publics.

Belgique.	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt, 00 0/0
	Empr. de 12 mill., » 00 0/0.
	Empr. de 24 mill., » 00 0/0.
	Empr. de 48 mill., » 90 5/8 A.
	Dette active, 5 » 100 P.
	Oblig. de Entr., 5 » 00 00
Hollande.	Dette active, 2 1/2 » 00 0/0.
	Oblig. synd., 4 1/2 » 00
	Rent. remb., 2 1/2 » 84 90 1/2.

### Arrivages au port d'Anvers, du 2 juin.

Le koff oldenbourgeois die Metta, cap. Pancke, v. d'Elsteldt, chargé de cendres.  
Le sloup hambourgeois Zufriedenheit, c. Steffens, v. de Hambourg, chargé de diverses marchandises.  
Le koff oldenbourgeois Sophia Elisa, c. Tryber, v. de Hori-siel, chargé d'avoine.  
Le brick russe Résolution, c. Schumacher, v. de Riga, chargé de graine de chanvre.  
Le bark américain Avon, c. Apthorp, v. de la Havane, chargé de sucre et café.  
Le sloup danois Sex Sodskende, c. Petersen, v. de Malmoe, chargé d'avoine.  
Le brick danois Carolina, cap. Hemme, v. de Landsrone, chargé d'avoine.  
Le koff hanovrien Peter, c. Focken, v. de Bordeaux, chargé de vin.

Bourse de Bruxelles, du 3 juin. — Dette active belge, 49 1/2 — 24 millions, 94 1/8 A. — Dette active hollandaise, 49 1/2 A.

### Prix des grains au marché de Liège du 3 juin.

Froment Phectolitre,	43 francs 06 cent.
Seigle, id.	40 08

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.